



Les armes légères et les armes portatives

Le contexte

Les armes légères et les armes portatives sont désormais considérées comme la principale menace pesant sur la sécurité¹. On en compte environ 600 millions en circulation dans le monde. Sur les 49 conflits majeurs des années 90, 47 ont été surtout menés avec des armes légères. Les armes légères sont responsables de plus d'un demi-million de morts chaque année, 300 000 dans un conflit armé et 200 000 par suite d'homicides ou de suicides. Les armes légères et armes portatives ont un effet déstabilisateur au niveau régional; elles déclenchent, alimentent et prolongent les conflits; elles font obstacle aux secours; elles compromettent les initiatives de paix; elles aggravent les violations des droits de l'homme, retardent le développement et encouragent l'avènement d'une "culture de violence".

Longtemps négligées dans le passé, les conséquences de la propagation et de l'utilisation incontrôlées des armes légères et armes portatives ont désormais pris une importance centrale au niveau international. La coopération multilatérale, dans ce domaine, a notablement progressé lors de l'organisation, du 9 au 20 juillet 2001, de la Conférence des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères et armes portatives

sous tous ses aspects. Les États participants ont décidé d'adopter un programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et armes portatives sous tous ses aspects.

Il faut signaler aussi une importante activité aux niveaux régional et sous-régional pour lutter contre l'effet déstabilisateur exercé par le trafic d'armes légères et armes portatives : on peut citer le Code de conduite de l'Union européenne pour les exportations d'armes, la Convention de l'Organisation des États américains contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autres matériaux connexes, la Déclaration de Bamako, le moratoire de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères, la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères et armes portatives illicites.

Il est maintenant impératif de compléter ces résolutions, ces appels et ces recommandations par des mesures pratiques découlant des enseignements dégagés. Pour coordonner les efforts que font les Nations Unies dans ce domaine, un Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères a été créé en 1998 et rattaché au Service des armes classiques du Département des Nations

Unies pour les affaires de désarmement, qui est l'organisme chef de file à cet égard.

Le concept

L'utilisation abusive des armes légères et armes portatives est un problème mondial appelant une réponse orchestrée aux niveaux local, national, régional et mondial dans le cadre d'une stratégie de développement cohérente pour la prévention des crises et le relèvement. Les spécialistes du développement interviennent ici en raison de leur capacité de répondre simultanément aux facteurs d'offre et de demande qui expliquent la circulation et l'utilisation d'armes légères et d'armes portatives. C'est cette constatation qui a amené le PNUD à créer un fonds d'affectation spéciale pour la prévention et la réduction de la prolifération des armes légères, en 1998, dans le but d'appliquer l'activité et les programmes dans ce domaine dans le cadre de son travail plus général sur le développement.

Le présent numéro de "Notions essentielles" s'inspire de données d'évaluation qui illustrent les initiatives prises par le PNUD contre le trafic d'armes légères et d'armes portatives; on trouvera également des exemples intéressants empruntés à l'action du gouvernement, de la société civile et des organismes de développement multilatéral autres que le PNUD pour promouvoir l'application des enseignements dégagés.

Les enseignements

1. La lutte contre la diffusion et l'utilisation incontrôlées d'armes légères et d'armes portatives doit aller de pair avec une réforme complète du secteur de la sécurité.

La demande d'armes légères et d'armes portatives est souvent alimentée par l'insécurité, l'oppression, les violations des droits de l'homme et le sous-développement. Si l'État n'est pas en mesure d'assurer leur sécurité, les citoyens peuvent être amenés à

croire qu'ils ont besoin de s'armer, pour se protéger. Les nouvelles conceptions du développement fondées sur le principe de la sécurité d'abord² préconisent d'aider non seulement les forces armées mais également la police, la garde nationale, la gendarmerie et les douaniers – les services qui sont en mesure de répondre aux besoins de sécurité personnelle et qui sont contrôlés par une autorité neutre. Une stratégie de ce type peut amener une amélioration de la sécurité publique et réduire la demande privée d'armes.

On constate une augmentation de l'aide apportée par les organismes de développement à un certain nombre d'initiatives de "réforme du secteur de la sécurité". Une profusion d'organismes et de services des Nations Unies, au premier rang desquels le PNUD, ainsi que d'autres organisations multilatérales participent à ce processus. L'objectif ultime de ces réformes est de faire en sorte que les forces de sécurité respectent les droits de l'homme.

Que faire?

- Il faut accroître la capacité des organismes du secteur de la sécurité de remplir leurs fonctions légitimes d'une façon qui favorise la confiance, dans les limites de la circonscription qu'ils desservent, par une capacité accrue des forces armées et de la police de bien gérer les stocks d'armes du secteur de la sécurité, d'accroître la sécurité physique, la tenue des registres d'armes, la gestion des inventaires d'armes et la formation du personnel, et éventuellement l'élimination d'un excédent;
- Il faut améliorer, dans la population civile, les connaissances sur l'évaluation des besoins de sécurité, les menaces contre la sécurité et la politique de la sécurité, pour lui permettre de gérer et superviser le secteur de la sécurité, en enseignant aux fonctionnaires nationaux les grands problèmes de gouvernance et de politique et les systèmes transparents de

contrôle et de comptabilité des budgets et de la planification des dépenses;

- Il convient d'aider les parlements démocratiquement élus à apprécier les problèmes de sécurité, en facilitant la réforme des systèmes judiciaire, juridique et pénal, par exemple par des initiatives telles que des conférences sur la réforme judiciaire, le renforcement du rôle et les attributions des juges, la mise en place de systèmes indépendants de nomination dans la magistrature, l'élaboration de programmes et de directives concernant les délits de port d'armes, l'établissement de mécanismes administratifs et judiciaires de contrôle des prisons, et les programmes de lutte contre la corruption;
- Il faut encourager la défense des droits de l'homme et le respect de la légalité dans les organisations du secteur de la sécurité, par un enseignement du droit humanitaire international et des droits de l'homme et faire en sorte que les mécanismes soient bien en place pour sanctionner les violations de ces droits;
- Il convient d'encourager les organisations régionales à prendre des mesures de confiance telles que la divulgation de l'information sur la stratégie militaire, les effectifs des forces armées, les plans d'achat d'armes et la composition des dépenses militaires.

Exemple

Le Projet pilote de réforme du secteur de la sécurité au Malawi, mis en oeuvre par l'Institut international de recherche sur la paix, par l'Initiative norvégienne sur les transferts d'armes légères (NISAT) et le Gouvernement du Malawi, a mobilisé les groupes de la société civile pour une coopération avec la police à l'effet de surveiller et de prévenir le trafic, par-delà la frontière, des armes légères et de la criminalité armée. Le projet a également encouragé la formation de policiers, pour qu'ils comprennent bien leurs responsabilités

et empêchent les abus commis sur la population civile.

Le projet a fait des recherches et des analyses sur la portée du problème de la criminalité armée et sur l'origine des armes légères que l'on trouve au Malawi, et a amené à mettre en oeuvre une vaste campagne de sensibilisation de l'opinion au danger des armes à feu illicites et à la nécessité d'une police de proximité. Parmi les autres résultats obtenus il faut citer l'élaboration de propositions de réforme juridique, la création de forums de police de proximité et la formation de groupes de liaison entre la société civile et la police locale. La coopération régionale entre les ONG a été accrue pour améliorer les partenariats entre le gouvernement, la police et la société civile afin de mieux surveiller et prévenir le trafic transfrontière des armes légères et la criminalité armée.

Exemple

Avec l'aide de l'Institut international de droit du développement, l'Initiative de développement juridique du Sud-Est de l'Europe a favorisé une réforme complète, juridique et judiciaire, du secteur public et du secteur privé par des efforts coordonnés dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la réforme judiciaire et du commerce international. Parmi les résultats obtenus il faut citer un diagnostic de la corruption dans la région, la formation des responsables d'ONG à la surveillance de la corruption et une évaluation complète de l'environnement institutionnel dans lequel fonctionnent l'administration publique, le pouvoir judiciaire, l'économie, la société civile et les médias; il faut aussi citer la coopération internationale contre la corruption.

Cet institut a également mis en oeuvre un projet soutenu par l'Union européenne portant sur "l'aide à la Commission anticorruption du Gouvernement lituanien" qui a organisé quatre ateliers (sur la sensibilisation à la nécessité de lutter contre la corruption, sur le développement d'une stratégie nationale de lutte contre la

corruption, sur la formation des formateurs, et sur la prévention légale et la lutte contre la corruption), une assistance technique au Service lituanien d'enquêtes spéciales et un voyage d'études à Rome sur la lutte contre la corruption, pour accroître la capacité des pouvoirs publics lituaniens d'appliquer la réforme judiciaire.

Exemple

Dans le cadre des efforts qu'il fait pour promouvoir les relations entre pouvoir civil et militaire en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (centre régional), en collaboration avec le Gouvernement togolais, avec l'Organisation de l'unité africaine, l'Institut démocratique national et le Centre africain pour les études stratégiques, a organisé un séminaire à Lomé (Togo) du 29 au 31 octobre 2001, sur le thème de "La promotion des relations civilo-militaires en Afrique : un facteur de paix et de sécurité en Afrique".

En dehors du pays hôte, le Togo, qui était représenté par de hauts fonctionnaires, ont figuré parmi les participants des délégués civils et militaires de haut rang de 17 pays africains qui avaient souffert de coups d'État militaires ou étaient au contraire parvenus à assurer leur transition démocratique. Le résultat principal du séminaire a été l'élaboration d'un projet de code de conduite à l'intention des forces armées et de sécurité, qui a été validé par un atelier d'experts organisé par le Centre régional et qui attend d'être appliqué par l'Organisation de l'unité africaine.

2. Désarmement, démobilisation et réinsertion constituent un continuum essentiel pour stabiliser la situation après un conflit.

La démobilisation n'est possible que quand un certain désarmement est déjà engagé. De même, le succès de la démobilisation dépend d'une réinsertion effective des ex-combattants dans la vie civile ou dans une armée restructurée. Dans les guerres civiles

caractéristiques de l'après guerre froide, un processus de désarmement, démobilisation et réinsertion s'est toujours avéré très utile pour stabiliser une situation après un conflit; pour réduire le risque de recrudescence de la violence, soit en raison de la réouverture des hostilités, soit en raison du banditisme; et pour faciliter la transition d'une société d'un conflit à une situation normale et au développement.

En outre, le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion peut avoir une importance symbolique et politique allant au-delà de la somme de ces éléments. Même si le désarmement et la démilitarisation se révèlent hors d'atteinte, un programme crédible de désarmement, démobilisation et réinsertion peut pourtant apporter une contribution décisive à la confiance entre les anciennes factions et faciliter ainsi le retour à la stabilité.

Que faire?

- Il faut soutenir les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion des militaires et autres combattants et des membres de leur famille, en procédant à une évaluation de la situation des ex-combattants et de la distribution des armes, et vérifier que la participation de toutes les parties concernées, y compris les collectivités locales, est bien assurée;
- Il faut apporter un appui au développement dans des domaines tels que les soins de santé, la formation, la génération de revenu durant le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion; outre les besoins matériels de la population auxquels il faut pourvoir, il est nécessaire d'apporter un soutien psychologique aux victimes mais aussi aux auteurs de violence. Ces programmes ne doivent pas simplement être considérés comme des mesures de réaction portant remède aux dégâts causés par une guerre. La fourniture d'une assistance à des ex-combattants frustrés ou pauvres sert à

désamorcer le risque qui pèse sur la sécurité de par leur simple existence, et sert à résoudre les problèmes et à pourvoir aux besoins essentiels qui peuvent conduire à de nouvelles éruptions de violence et à la guerre;

- Il faut empêcher le recrutement d'enfants soldats et de combattants en encourageant les États à signer, ratifier et appliquer la Convention des Nations Unies contre les mercenaires, et en encourageant l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- Il faut fournir des ressources pour établir et préserver les centres de démobilisation et assurer l'alimentation, l'habillement, le logement et les autres besoins essentiels des ex-combattants;
- Il faut combiner les programmes de démobilisation avec des programmes de relèvement après un conflit pour promouvoir le développement social et exploiter les possibilités économiques et commerciales qui peuvent s'ouvrir aux ex-combattants, aux personnes de leur famille, aux responsables politiques partis à la retraite et à l'ensemble de la communauté;
- Il faut favoriser la rééducation des victimes du conflit armé (y compris les ex-combattants, en particulier les enfants soldats et les membres de leur famille, les femmes, les personnes handicapées et les enfants en général) en leur apportant des conseils de rééducation psychosociale culturellement appropriés et d'autres formes d'aide aux victimes.

Exemple

Un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des enfants soldats en Sierra Leone a été appliqué par l'Association Save the Children du Royaume-Uni, par le Comité international de secours, par Caritas et Coopi, avec l'appui de l'Union européenne et de l'UNICEF.

Étant donné les besoins spéciaux des enfants concernés, les responsables des centres de démobilisation ont reçu pour instruction d'interroger chaque soldat paraissant très jeune et de l'inclure dans le programme. Des enfants ont ainsi été placés dans un camp de démobilisation puis transférés à des centres de soins provisoires où ils reçoivent des conseils et où s'amorce la réunification avec la famille. Dans ces centres de soins provisoires des classes sont organisées. Certaines écoles des centres de réinsertion ont été aussi ouvertes aux enfants du village local, de façon à permettre aux ex-enfants soldats de retrouver les autres enfants de leur communauté. Pour retrouver la trace de leur famille et pour les réunifier, les organisations humanitaires ont constitué une base de données d'enfants portés manquants et recherché les concordances avec les listes de noms d'ex-combattants inscrits dans les centres de démobilisation. Le processus de démobilisation a non seulement permis d'organiser des services essentiels à l'intention des ex-enfants soldats, mais a aussi beaucoup contribué à la réconciliation.

Exemple

Il est rare qu'une société qui sort d'un conflit puisse organiser à grande échelle un programme de création d'emplois, étant donné que la base économique et la capacité d'organisation sont très restreintes, de sorte que les petites subventions fournies aux soldats démobilisés deviennent alors une importante source de moyens d'existence. Au Mozambique, le dispositif d'aide à la réinsertion organisée par le PNUD a permis de distribuer des petites subventions en espèces à 92 881 soldats démobilisés des forces gouvernementales et de la résistance nationale mozambicaine (RENAMO) pendant 18 mois, pour compléter l'indemnité de licenciement versée pendant six mois par le gouvernement. Ce programme faisait partie intégrante de l'Accord général de paix. Pour payer les soldats démobilisés, le PNUD a passé des contrats avec une banque mozambicaine ayant des filiales dans tous les pays. Pendant 36 mois, le dispositif de réinsertion

a assuré un filet de sécurité financière qui a aidé les soldats démobilisés à réintégrer la vie civile, les a aidés à participer à d'autres programmes de réinsertion, à limiter l'exode rural et a donné confiance aux bénéficiaires dans leurs relations avec les banques et les administrations.

Exemple

En coordination avec les travaux de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et les dirigeants timorais, et après établissement des forces de défense timoraises, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les organismes donateurs internationaux (Banque mondiale, USAID et ACDI) ont apporté leur aide à la réinsertion des soldats démobilisés de la Force nationale pour la libération du Timor oriental (FALINTIL) dans la société civile, et cela a été une première étape essentielle de la stabilisation du pays.

Pendant le programme d'assistance à la réinsertion du FALINTIL (FRAP), les ex-combattants ont été transportés de leurs anciens cantonnements dans les montagnes jusqu'à leurs villages d'origine, et ont reçu la première de cinq petites subventions en espèces, pour faciliter leur retour à la vie civile.

Indépendamment de cette aide directe aux bénéficiaires du programme, des guichets locaux du FRAP/OIM ont été ouverts; des activités de projets communautaires ont été organisées pour fournir un moyen de réinsertion sociale, économique et professionnelle des rapatriés et des soldats démobilisés, tout en commençant à reconstituer les services essentiels, après le conflit. Ces interventions ont très sensiblement aidé les collectivités locales à absorber les réfugiés et ex-combattants rentrés.

3. Il est nécessaire de lutter contre la "culture de violence" pour favoriser un règlement non violent d'un conflit.

Les armes légères et armes portatives facilitent le retour de cycles de violence. Au niveau local, ces cycles de violence faussent les attitudes et les comportements dans une société donnée. Sous sa forme la plus bénigne, la culture de violence consiste en une banalisation et une glorification de la guerre, de l'armement, de la force militaire, de la violence dans les médias populaires, le sport et les loisirs. Au pire, la culture de violence célèbre la violence armée et privilégie les solutions violentes, au détriment de solutions pacifiques, l'individu cherchant à avoir recours à des moyens physiques de protection, plutôt qu'à rechercher le dialogue et la réconciliation. Dans les sociétés où sévit cette culture, et en particulier où le sentiment d'insécurité est grand, l'individu devient susceptible d'acquérir des armes pour sa protection personnelle. Il est donc impératif de prévenir l'émergence d'une culture de violence dans les zones où les armes légères ne sont pas encore omniprésentes dans la vie quotidienne, pour aider à écarter le risque d'une guerre civile.

Que faire?

- Il faut aider les collectivités locales à décourager la glorification de la violence et la banalisation de son impact dans les médias et dans la culture populaire; il faut des mesures d'éducation et de sensibilisation qui abordent les risques et les inconvénients de la possession d'armes et les risques de leur mauvaise utilisation, et qui font connaître les avantages d'un règlement pacifique des conflits; cette action peut être menée dans le cadre des projets d'éducation déjà existants;
- Il faut étudier le rôle que la communauté peut jouer pour dissuader les hommes de s'intéresser aux armes à feu et à choisir la violence; il faut renforcer les

institutions publiques et promouvoir l'utilisation des ressources offertes par la société civile, notamment par les femmes qui peuvent jouer un rôle éminent dans le règlement pacifique des conflits;

- Il faut promouvoir la cohésion sociale, la réconciliation et la confiance entre les communautés par une action éducative publique et en aidant à renforcer les institutions s'occupant du changement, du maintien de l'ordre et du règlement des conflits sans recours à la violence ou à l'oppression;
- Il faut mettre en place et aider les structures administratives communautaires et les structures de règlement des conflits en contribuant aux activités de conciliation, médiation et arbitrage entreprises par les institutions traditionnelles et les associations de quartier;
- Il faut aider à créer des mécanismes régionaux de règlement des différends et de prévention des conflits et promouvoir des mesures régionales de prévention des conflits;
- Il y a lieu d'encourager la création et le bon fonctionnement des tribunaux chargés de juger les crimes de guerre et les commissions de vérité et réconciliation en tenant compte des perspectives locales, nationales et internationales sur ces problèmes.

Exemple

En El Salvador, le projet de "renforcement de la lutte contre les armes légères" mené par le PNUD comporte une campagne de sensibilisation pour préparer le terrain à un plan national de désarmement. Cette campagne visait les enfants et les jeunes de huit municipalités salvadoriennes, nommés les "Angeles de la paix" avec pour slogan "les armes à feu ne sont pas des jouets". La campagne a permis à ces enfants de faire passer le message du rejet des armes à feu; elle a comporté des activités telles que l'organisation de conférences, de représentations théâtrales et d'émissions

radiophoniques sur l'impact de la violence des armes à feu, des ateliers pour sensibiliser les enseignants à l'intérêt du désarmement, à la collecte des jouets représentant des armes dans les municipalités où la campagne a été menée, ainsi que des ateliers qui ont permis de recycler ces jouets démantelés et fabriquer, avec les matériaux récupérés, des sculptures.

Au Kosovo, un projet similaire a été lancé par le PNUD sous le titre "Projet de lutte contre les armes légères et illicites". Trois projets régionaux de sensibilisation de la jeunesse ont été financés. Au total, 38 groupes de jeunes et 18 000 jeunes ont directement participé à des manifestations coordonnées à la radio, la télévision, dans des manifestations publiques, des concerts, des grands débats communautaires, des tournois sportifs, des expositions artistiques et photographiques, et des représentations théâtrales afin de mobiliser la jeunesse contre la violence et les armes légères illicites. L'un des principaux résultats a été la production d'un documentaire sur la jeunesse kosovare "Dans les mains de la jeunesse", qui brisait les tabous en parlant publiquement de la possession, de l'utilisation et des effets des armes. Ce film a été utilisé pour la formation des élèves policiers et intégré au programme d'enseignement au Kosovo.

Exemple

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans un projet intitulé "Soutien à la phase préparatoire de la Commission sierra-léonienne Vérité et réconciliation", a travaillé avec une ONG locale et avec un groupe international pour la défense des droits de l'homme afin de concevoir et appliquer, en coopération avec les associations locales, une campagne complète de sensibilisation concernant la Commission "vérité et réconciliation". Depuis mars 2001, le groupe de travail de cette commission a publié un bulletin mensuel "Vérité" qui fait connaître l'avancement des travaux de la Commission et inclut aussi des commentaires et des analyses. Le groupe de

travail a mis en place une structure régionale qui organise des stages et des ateliers. En août et septembre 2001, le Forum national des droits de l'homme a organisé une série de réunions de sensibilisation aux travaux de la Commission Vérité et réconciliation dans tout le pays à l'intention des chefs traditionnels, et cela a contribué à un dialogue qui devrait conduire au règlement du conflit au niveau local.

4. Les mesures de réduction et de transparence du commerce des armes, de la propriété et de la fabrication des armes sont la condition du succès de la lutte contre leur mauvaise utilisation.

On estime que le commerce illicite des armes légères représente jusqu'à 20 % du commerce total légal des armes légères dans le monde, évalué à 4 à 6 milliards de dollars par an³. Contrairement aux grandes armes classiques, la fabrication et le commerce des armes légères est très décentralisé. On compte près de 600 entreprises dans au moins 95 pays qui fabriquent activement des armes légères et armes portatives, de sorte que les prix sont compétitifs et les fournisseurs nombreux⁴. Un certain nombre d'accords internationaux et régionaux tels que la Convention de l'Organisation des États américains et le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu cherchent à répondre à certaines des questions critiques que soulève le marché des armes légères et armes portatives et à fixer des normes internationales pour l'importation, l'exportation, le transit et le marquage des livraisons d'armes afin de réduire les risques de détournement.

Depuis 1992, l'Organisation des Nations Unies publie chaque année un registre des importations et exportations des grands systèmes d'armes, en se fondant sur les données que les États Membres lui communiquent volontairement. Cependant, comme il existe tout un ensemble de moyens de détourner les armes légères et armes portatives civiles à usage légal vers

des marchés illégaux, la réglementation ne sera efficace que si elle s'occupe de chacune des phases de la durée d'existence d'une arme à feu.

Que faire?

Il est possible de soutenir les initiatives que prennent les pays pour lutter contre la prolifération, la fabrication et l'utilisation illégale des armes dans leur région, par des moratoires et des mesures du même ordre et en améliorant la transparence de ces activités.

Indépendamment de l'aide apportée aux organismes publics, diverses mesures peuvent améliorer la capacité des organisations non gouvernementales d'exercer un contrôle.

- Il faut aider les pays à se doter des services publics et de la législation nécessaires pour contrôler rigoureusement le secteur des armes, lutter contre la corruption et enrayer les activités internationales et nationales d'entreprises liées au trafic d'armes;
- Il faut encourager la transparence dans la connaissance des dépenses militaires, en signalant les dépenses militaires qui seront consignées dans un instrument normalisé des Nations Unies;
- Il faut améliorer la connaissance de la fabrication et de la circulation des armes légères et armes portatives en soutenant les initiatives visant à renforcer le contrôle démocratique des politiques suivies par les gouvernements et en établissant et tenant à jour des registres régionaux sur la propriété, le stockage, la production, le transfert et l'utilisation de ces armes et des munitions dans les pays en développement;
- Il y a lieu d'améliorer le contrôle intérieur du port d'armes en aidant les gouvernements et les parlements à créer la législation et les services nécessaires pour un contrôle effectif de l'utilisation,

de la propriété et de l'achat d'armes légères.

Exemple

Le 26 janvier 2001, le Département des affaires de désarmement, de l'ONU, a signé un Mémoire d'accord avec l'Organisation des États américains, afin de créer un cadre légal de la coopération au sujet des mesures de réduction du trafic illégal d'armes à feu, de leurs pièces de rechange et de leurs munitions, et pour régler diverses questions connexes. Les institutions qui mettent en oeuvre cet accord sont le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (LiREC) et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD).

Ces deux organismes organisent un projet à l'intention des fonctionnaires des douanes, de la police et d'autres administrations nationales dans la région, dans le but de réduire le trafic illégal d'armes à feu, de munitions et d'explosifs dans la région, de former des instructeurs de police et des douanes. Cela a permis de renforcer les contrôles nationaux du mouvement international des armes légères et armes portatives par la législation, l'échange d'informations et la création de bases de données.

Exemple

Le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est pour la lutte contre la prolifération des armes légères et armes portatives (SEESAC) a été lancé en mai 2002. Il est installé au bureau du PNUD à Belgrade et cherche à coordonner, faciliter et encourager les efforts menés pour lutter contre la prolifération des armes légères et armes portatives et les munitions correspondantes dans la région. Ce centre travaille à l'application du Plan d'application régional de lutte contre les armes légères et armes portatives du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est dans huit pays de cette partie du monde.

Au niveau national, SEESAC a aidé les administrations et la société civile des pays concernés à élaborer une législation régissant la possession, par des civils, d'armes à feu et le contrôle des exportations d'armes. Aux niveaux régional et sous-régional, le Centre a facilité l'adoption de mesures visant à réduire le trafic illégal d'armes légères et d'armes portatives par des initiatives telles que l'échange d'informations afin d'améliorer le contrôle aux frontières et la lutte contre le trafic; il a organisé des réunions et séminaires régionaux et une formation du personnel de police et des douanes dans les zones frontières; il cherche à aider les autorités nationales à renforcer le contrôle aux frontières des mouvements des armes légères et armes portatives et à promouvoir une harmonisation régionale de la législation relative à la possession des armes à feu et à son application. Le résultat est la mise en place d'un mécanisme de contrôle régional important qui permet de lutter contre la prolifération des armes à feu et des armes portatives et des munitions correspondantes dans la région.

5. La collecte, le stockage sûr et l'élimination des armes légères et armes portatives sont les seuls moyens de retirer en permanence de la filière d'offre les armes en question.

Les accords visant à contrôler les armes légères et armes portatives n'auront qu'un effet limité s'ils ne vont pas de pair avec des efforts pour collecter, gérer de façon sûre et au besoin détruire les armes en circulation. Tout comme les armes abandonnées après les conflits ont été détournées, les armes rassemblées à l'occasion d'amnisties et celles récupérées après un crime risquent de revenir sur le marché illégal si elles ne sont pas détruites. Cela s'applique aussi aux armes collectées au cours des opérations de désarmement et de démobilisation, des armes collectées durant les opérations de maintien de la paix, des stocks excédentaires existant au sein des forces de

sécurité, et des armes remises par les citoyens.

Les programmes d'amnistie, de rachat et de collecte des armes ont été utilisés pour retirer de la circulation des armes légères et armes portatives en excédent ou illicites, mais les résultats sont mitigés. La collecte volontaire d'armes peut être un bon moyen de renforcer la confiance, de créer des réseaux de coopération au sein de la communauté locale et de soutenir, entre les intéressés, un effort à plus long terme.

Que faire?

- Il faut soutenir les initiatives nationales visant à organiser des campagnes de remise volontaire des armes en excédent et des stocks indésirables d'armes légères et armes portatives; il y a lieu, ce faisant, de s'abstenir de proposer des rachats en espèces d'armes à feu, et il faut au contraire étudier les possibilités de remise volontaire de celles-ci avant d'offrir une incitation monétaire;
- Il faut soutenir les mesures de stockage de sécurité des armes et des munitions, en utilisant des entrepôts gardés, verrouillés, et en s'assurant qu'ils sont isolés, au sec, et à l'écart des appareils électriques; des mesures doivent être prises pour réduire l'accès non autorisé à ces entrepôts d'armes, l'utilisation impulsive et le vol;
- Il faut proposer des mesures de destruction, écologiquement rationnelle, des armes légères, des armes portatives et des munitions, selon des modalités efficaces pour avoir un impact politique ou psychologique;
- Il faut engager les organisations locales et internationales de développement et les dirigeants communautaires à se prononcer pour la collecte et l'élimination des armes légères et armes portatives, par des partenariats, une mobilisation et le dialogue.

Exemple

C'est en janvier 1999, qu'a commencé, dans le district de Gramsh, en Albanie, le premier projet "développement contre microdésarmement". Ce projet pilote, mené avec la coopération du PNUD, cherchait à amener la population civile à remettre volontairement les armes en sa possession, en échange d'un financement d'activités de développement qui devaient profiter à la communauté tout entière; le projet a favorisé l'habilitation de la communauté locale et le rétablissement de la confiance dans les autorités locales en faisant participer la population au choix et à l'application de projets de développement bien précis; il comportait aussi des activités à forte intensité de main-d'œuvre et génératrices de revenu, pour créer des emplois et améliorer l'équipement collectif. Le résultat est que 6 000 armes environ et 137 tonnes de munitions ont été collectées. Le nombre d'homicides a diminué, de 40 par an avant la réalisation du projet pilote, à un homicide en six mois après le lancement du projet. À la suite du projet dans le district de Gramsh, un nouveau projet a été élaboré en 2001 : il utilisait une démarche allant au-delà de la remise des armes, pour contrôler la prolifération des armes en renforçant la législation sur la collecte des armes, imposant des peines plus rigoureuses pour la détention illégale d'armes et prévoyant aussi une formation de policiers.

Exemple

Au Niger, le projet pilote, mené par le PNUD, de collecte d'armes illicites et d'appui au programme de collecte d'armes consiste en une campagne de prise de conscience et de sensibilisation, ainsi que la sélection collective de projets communautaires destinés à accompagner la remise volontaire d'armes et leur destruction. Une cérémonie publique de destruction d'armes a eu lieu pour marquer le lancement du projet : 100 armes ont été volontairement remises par des civils. Dans des villages, des campements et des écoles de toute la région de Nguimi, 60 séances de prise de conscience communautaire de la législation des armes et des dangers de la prolifération

des armes ont été organisées. De nombreux bulletins radiophoniques, des entretiens et des débats avec des personnalités locales ont été diffusés grâce au réseau de radios rurales, dans les différentes langues parlées dans la région de Nguimi. Ainsi, les initiatives de prise de conscience ont réussi au-delà de toute attente et la population est sensibilisée aux dangers que présente la prolifération d'armes : 42 armes ont été remises volontairement, en signe de bonne foi des communautés locales, avant même que la phase de remise d'armes n'ait vraiment commencé.

¹ L'Organisation des Nations Unies limite sa définition des armes portatives et armes légères à "celles qui sont essentiellement fabriquées suivant des spécifications militaires pour servir de moyens de guerre meurtriers. De façon générale, par armes portatives on entend les armes individuelles, et par armes légères celles qui sont collectives, desservies par une équipe". La définition de l'ONU couvre donc les types d'armes suivants : **armes portatives** : revolvers et pistolets à chargement automatique, fusils et carabines, mitraillettes, fusils d'assaut, mitrailleuses légères; **armes légères** : mitrailleuses lourdes, lance-grenade portatifs, amovibles ou montés, canons antiaériens portatifs, canons antichar portatifs, fusils sans recul, lance-missile et lance-roquette antichar portatifs, lance-missiles antiaériens portatifs, mortiers de calibre inférieur à 100 millimètres.

² Mis au point par la Mission des Nations Unies dépêchée en 1994 et 1995 pour étudier la situation sur le plan de la sécurité et de la prolifération des armes portatives au Mali.

³ Fiches d'information du PNUD sur les armes légères et armes portatives.

⁴ Coopération britannique (DFID) : Small Arms and Light Weapons : A UK Policy Briefing.

⁴ Coopération britannique (DFID) : Small Arms and Light Weapons : A UK Policy Briefing.

Références

PNUD

- PNUD. Mission Report on Clearinghouse Consultation in Bosnia Herzegovina. 1er au 3 juillet 2002.
- PNUD/OIM. Assessment of Ex-Combatants and Weapons Availability and Distribution in Likouala Region. Janvier 2002.
- PNUD/OIM. Weapons Reduction Strategies for Phase II Operations in Pool Region. Janvier 2002.
- PNUD. UNDP Programme Strategy to Support Disarmament in Haiti. Septembre 2002.
- PNUD. UNDP Strategy for Addressing Small Arms Availability and Proliferation in the Great Lakes Region of Africa.
- PNUD. Support To Human Security in Kosovo (YUG/01/010).
- PNUD. Consolidation of the Rule of Law in Haiti in the Context of the Post-MICAH Transition Phase. Février 2001.
- PNUD. SEESAC Progress Report: Achievements in May-August 2002.
- PNUD. Lessons Learning in Crisis and Post-Conflict Situations: The Role of UNDP in Reintegration and Reconstruction Programmes. 2002.
- PNUD. SALWC In One Week (29/07-04/08/2002).
- PNUD. Learning from Experience for Afghanistan. Report on Afghanistan Programming Workshops. Février 2002.
- PNUD. Post-Conflict Assistance of the Government of Japan Through UNDP in Kosovo and East Timor. 2002.
- PNUD. Weapons Destruction in South America.
- PNUD. Implementation of the UNDP Small Arms Collection, Management and Reduction Programme (Albania, Kosovo, South Eastern Europe – Regional Clearinghouse for Small Arms Reduction in South Eastern Europe), Niger, Republic of Congo, Haiti, Macedonia, Great Lakes Region of Africa, Somalia, Sierra Leone, Republic of Central Africa, El Salvador). Rapport du Bureau de la prevention des crises et du relèvement 2002.
- PNUD. Development Held Hostage: Assessing the Effects of Small Arms on Human Development. Avril 2002.
- PNUD. Safe and Efficient Small-Arms Collection and Destruction Programmes: A Proposal for Practical technical Measures. Juillet 2001.
- PNUD. La voie de l'avenir : plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003. Conseil d'administration du PNUD et de l'UNFPA. DP/2000/18. 2000.
- PNUD. Mainstreaming Conflict Prevention in UN system Analysis and Development Programming. Octobre 2001.
- PNUD. Weapons Collection, Management and Destruction Programme. Août 2002.

Autres sources

- ACDI. Peacebuilding – Canadian Experience.
- ACDI. Small Arms, Human Security and Development. No. 5, 1999-2000.
- Arms Control Association. A 'New' Approach to the Small Arms Trade. Janvier 2001.
- BASIC. Project on Light Weapons: Controlling Global Light Weapons Transfers: Working Toward Policy Deepening the OAS Agenda on Small Arms and Light Weapons. Inter-American Convention Against the Illicit Manufacturing of and Trafficking in Firearms, Ammunition, Explosives and Other Related Materials. Consultative Committee. Washington, 2002.
- BASIC/International Alert/Saferworld. Combating the illicit trade in small arms and Light Weapons. Briefing 7.
- BICC. The UNTAES Experience: Weapons Buyback in Eastern Slovenia, Baranja and Western Sirmium (Croatie). Bulletin 12. 1998.
- BICC/SAND. Tackling Small Arms and Light Weapons: A practical Guide for Collection and Destruction. 2002.

BICC. Combating the Excessive and Uncontrolled Accumulation and Spread of Small Arms. Paper 17. 2002.

Commission européenne. Council Resolution on Small Arms. 1999.

DFID. Small Arms and Light Weapons: A UK Policy Briefing.

GTZ. The problem of Small Arms in Developing Countries. 2001.

GTZ. Security Sector Reform in Developing Countries. 2000.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Second phase of support to the implementation of the United Nations Decade for Human Rights Education (1995-2004) - GLO/00/AH/20.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Support to the preparatory phase of the Sierra Leone Truth and Reconciliation Commission (TRC).

IANSA. An International Agenda on Small Arms and Light Weapons Elements of a Common Understanding: Oslo Meeting.

IANSA. Report on Viva Rio's Gun Control Campaign. 2000.

International Development Law Institute (ILDI). Southeast European Legal Development Initiative. Review.

Institute for Security Studies. Small Arms Proliferation in Africa. 2001.

IRNUD. Microdisarmament: A New Agenda for Disarmament and Arms Control.

IRNUD. Disarmament as Humanitarian Action. 2001.

Peter Lock. Comprehensive measures to reduce illicit small arms availability. 49th Pugwash Conference on Science and World Affairs. Rustenberg (Afrique du Sud), septembre 1999.

Nations Unies. Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. État présenté par le Secrétaire général. A/C.1/56/L.18, New York, 2001.

Nations Unies, Comité permanent interinstitutions. Growing the Sheltering Tree – Protecting Rights Through Humanitarian Action: Programmes and Practices Gathered From The Field. 2002.

Nations Unies. Harnessing Institutional Capacities in Support of the Disarmament, Demobilization and Reintegration of Former Combatants. ECHA.2000.

Nations Unies. "Small Arms, big Problems" par Kofi Anan – Conférence sur les armes légères et les armes portatives dans tous leurs aspects. 9 au 20 juillet 2001.

Nations Unies, Assemblée générale. Relation entre désarmement et développement. New York, A/53/206. 1998.

Nations Unies. Humanitarianism Under Threat: The Humanitarian Impacts of Small Arms and Light Weapons. Comité permanent interinstitutions. Juillet 2001.

Nations Unies. Le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Rapport du Secrétaire général, S/2000/101.

Nations Unies, Département des affaires de désarmement. A Disarming Proposition: Meeting the Challenge of Sustainable Development: M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint.

Nations Unies, Département des affaires de désarmement. A Destruction Handbook: small arms, light weapons, ammunition and explosives. Juillet 2000.

NISAT. Community Safety and Firearms Control: Malawi Security Sector Reform Pilot Project Report. 2000.

NISAT. Two Sides of the same coin? The Legal and illegal trade in small arms. 2002.

OSCE. Mission Report on OSCE project: "Weapons into Water – OSCE rehabilitates water canal in exchange for weapons in Georgia. 2002.

OSCE. OSCE Document on Small Arms and Light Weapons. 2000.

Oxfam. Small Arms, Wrong Hands. Document directif d'Oxfam Royaume-Uni, avril 1998.

Project Ploughshares. Security Sector Reform and the Demand for Small Arms and Light Weapons. Ploughshares Briefing 01/7.

SAND. Weapons Collection in Central America: El Salvador and Guatemala.

USAID. Evaluation of Guatemala Demobilization and Incorporation Program. Janvier 1999.

USAID. September 2002 Report on "The Falintil Reinsertion Assistance Program" (FRAP). 2002.

Contacts

Système des Nations Unies

Département des affaires de désarmement (Nations Unies). <http://disarmament.un.org/CAB>

IRNUD (Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR)).
<http://www.unog.ch/UNIDIR/>

Nations Unies, Opérations de maintien de la paix. <http://www.un.org/depts/dpko>

Nations Unies, Bureau du Représentant special du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. <http://www.un.org/special-rep/children-armedconflict/>

PNUD, Small Arms Reduction Programme. <http://www.undp.org/erd/smallarms>

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. <http://www.unhchr.ch/>

Organisation internationale pour les migrations (OIM). <http://www.iom.int/>

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. <http://www.unicef.org>

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. <http://www.unhcr.org>

Autres ressources

African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD). <http://www.accord.org.za>

Amnesty International. <http://www.amnesty.org>

Arias Foundation for Peace and Human Progress. <http://www.arias.or.cr>

Arms Control Association. <http://www.armscontrol.org>

Bonn International Center for Conversion. <http://www.bicc.de>

British American security Information Council (BASIC). <http://www.basicint.org>

Center for Conflict Resolution. <http://www.ccrweb.ccr.ict.ac.za>

Comité d'ONG pour le désarmement. <http://www.peacenet.org/disarm/>

Human Rights Watch Arms Division. <http://hrw.org>

Institut d'études de sécurité. <http://iss.co.za>

Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI). <http://www.sipri.org>

International Action Network for Small Arms (IANSA). <http://www.iansa.org>

International Alert. <http://www.international-alert.org>

Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT). <http://www.nisat.org>

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). <http://www.osce.org>

Oxfam, R.-U.. <http://www.oxfam.org.uk/>

Program on Security and Development (SAND). <http://sand.miis.edu>

Project Ploughshares. <http://www.ploughshares.ca>

Saferworld. <http://www.saferworld.co.uk>

Small Arms Survey. <http://www.smallarmssurvey.org>

USAID – Agency for International Development des Etats-Unis. <http://www.usaid.gov>

DFID – Department for International Development (Coopération britannique).

<http://www.dfid.gov.uk>

Danida – Agence danoise de développement international. <http://www.um.dk/english>

GTZ – Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération allemande).

<http://www.gtz.de/publikationen/english>

NORAD – Agence norvégienne de coopération pour le développement. <http://www.norad.no>

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques. <http://www.oecd.org>

Commission européenne. <http://europa.eu.int>

La série *NOTIONS ESSENTIELLES* fait le résumé et la synthèse des principaux enseignements acquis et des recommandations faites par le PNUD et d'autres organismes de développement sur certains sujets. La publication est conçue pour donner aux bureaux de pays du PNUD et aux services de son siège un accès commode aux enseignements dégagés par les évaluations.

Bureau de l'évaluation
Programme des Nations Unies pour le développement
One United Nations Plaza
New York, NY 10017 (États-Unis)

Téléphone : +1 (212) 906 5095
Télécopie : +1 (212) 906 6008
Intranet : <http://intra.undp.org/eo>
Internet : <http://www.undp.org/eo>